

Image not found or type unknown



Arnaque immobilière pour honoraires agence ?

Par **new74**, le **11/01/2011** à **14:53**

Bonjour,

Mon fils qui est en apprentissage, à louer un appartement par une agence immobilière

En plus du mois de caution, l'agence a exigé pour ses honoraires avant l'emménagement :

- 7.5 % du loyer annuel hors charges de la part du locataire (donc mon fils)
- 7 % ht du loyer hors charges de la part du propriétaire

En a t'elle le droit ? Si non, que pouvons nous faire ?

Un grand merci pour vos précieux conseils et pour votre aide...

Par **Domil**, le **11/01/2011** à **16:02**

Les frais d'agence sont légaux. Par contre, ils doivent être partagé par moitié entre le bailleur et le locataire.